

Pourquoi un conseil scientifique ? Pourquoi un parc naturel régional ?

Thierry TATONI* & Laurent LE NY**

« Le réel n'est jamais ce qu'on pourrait croire, mais il est toujours ce qu'on aurait dû penser ».

Gaston Bachelard

Ce nouveau numéro du Courrier scientifique du Parc naturel régional du Luberon nous fournit une occasion de questionner les relations qu'entretient un parc avec le monde scientifique, notamment au travers du rôle particulier du Conseil scientifique.

On peut légitimement interroger les motivations à l'origine de la mise en place d'une telle instance qui n'est pas obligatoire pour les parcs régionaux, contrairement aux parcs nationaux. Dans quel but réunir toute une communauté de scientifiques, d'horizons disciplinaires variés ? Pour répondre honnêtement à cette question, il faut revenir à l'idée même de PNR et à ses ambitions sociétales et territoriales.

Les fondements quasiment philosophiques, ou du moins éthiques, d'un PNR trouvent parfaitement à s'exprimer dans leur slogan, « une autre vie s'invente ici ». Ainsi, un parc régional a l'ambition d'expérimenter et de développer de nouvelles formes de politiques territoriales et d'aménagement, pour améliorer le cadre de vie et les conditions socio-économiques, en s'appuyant sur les liens étroits entre préservation de l'environnement, intégrité des écosystèmes et du bon état des ressources naturelles et épanouissement humain, aussi bien individuel que collectif.

Une telle ambition est sans doute considérable, peut-être utopique. Elle ne peut donc reposer uniquement sur une équipe de techniciens, aussi compétents soient-ils, œuvrant en fonction d'orientations fixées par les élus locaux. Car il ne suffit pas d'être préoccupé par la qualité d'un territoire ni de concevoir des solutions techniquement pertinentes. Il est aussi parfois nécessaire de prendre du recul sur l'action publique et de dépasser les contraintes du système politico-administratif.

Pour ce faire, un PNR doit se positionner dans l'innovation socio-environnementale en s'appuyant sur les compétences de tous les acteurs du territoire. Il peut alors espérer faire ressortir cette fameuse intelligence territoriale qui, de manière empirique, est à l'origine de la qualité des paysages, voire même du relatif bon état de conservation des patrimoines culturel et écologique. Les PNR doivent, en même temps, s'inscrire dans une certaine continuité afin de préserver la spécificité et la qualité qui ont prévalu dans l'identification de leurs territoires.

La mission d'un PNR est ainsi devenue un véritable défi qui ne peut être relevé sans la collaboration et, surtout, la mise en cohérence de l'ensemble des parties prenantes, le comité syndical et l'équipe technico-administrative bien sûr, mais aussi tous les usagers, permanents ou temporaires. Cet investissement collectif, pour être pertinent et durable, doit pouvoir s'appuyer sur un corpus de connaissances, sur des prises de recul ou des remises en perspective et surtout sur une bonne intégration des fonctionnalités, qu'elles soient environnementales ou sociétales.

C'est d'abord à ce niveau que se situe l'apport d'un « conseil scientifique ». S'il ne saurait prétendre au monopole de la connaissance, encore moins à celui de l'intelligence, il peut, par la diversité des compétences de ses membres, apporter les éléments nécessaires à une compréhension plus globale et à une meilleure hiérarchisation des enjeux. Il peut aussi fournir des éléments de réponse précis sur des questions parfois très locales ou initier des études, voire des projets de recherche, lorsque des approfondissements sont nécessaires. En définitive, un « conseil scientifique » peut non seulement ouvrir l'institution à une approche plus scientifique des problèmes publics, mais

* Professeur à Aix-Marseille Université, Directeur de l'Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional du Luberon et de la Réserve de biosphère Luberon-Lure.

** Directeur du Parc naturel régional du Luberon.

aussi contribuer à rendre les scientifiques plus attentifs aux besoins et attentes du grand public, des élus, des acteurs socio-économiques.

Le monde scientifique ne peut pas se positionner en donneur de leçons, ni même faire des propositions imparables en matière d'aménagement du territoire, ni de gestion des ressources naturelles. Nous sommes en effet entrés dans l'ère de la gestion adaptative. Il est urgent d'agir, de mettre en place de nouvelles formes d'aménagement ou de mesures de préservation de la biodiversité. Mais nous devons aussi être conscients des limites des orientations que nous pourrions définir et assumer l'humilité qui permettra d'évaluer au fur et à mesure la pertinence des dispositifs et, le cas échéant, de corriger le tir. Pour les scientifiques, les PNR sont ainsi devenus des partenaires précieux et privilégiés, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, des sciences de l'environnement et de la biodiversité.

Pour y parvenir, le conseil scientifique doit faire partie intégrante du dispositif PNR, en lien étroit avec les équipes techniques, la direction et le comité syndical, afin d'être au fait des préoccupations et des attentes des différents acteurs du territoire. En retour, le conseil peut jouer un rôle d'ouverture et de mise en relation avec les enjeux plus globaux, depuis les territoires limitrophes jusqu'aux questionnements quasiment planétaires: il est difficilement envisageable qu'une zone, même la plus reculée, puisse ne pas être impactée par les changements globaux ou encore par les grandes crises économiques...

Une nouvelle étape s'ouvre aujourd'hui pour le conseil scientifique du PNR du Luberon, dans la lignée des grandes réflexions actuelles sur les schémas de cohérence

écologique, de la stratégie globale de la biodiversité, mais aussi de la révision du SRADDDT (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) et, globalement, de transitions multiples. Il s'agit de proposer de nouvelles articulations entre scientifiques, gestionnaires, politiques et usagers autour d'une réelle ambition territoriale, qui puisse bénéficier en premier lieu aux communes du PNR et de la réserve de biosphère, tout en rayonnant au delà de ces périmètres de manière à donner tout son sens à la notion de territoire d'expérimentations.

De fait, riche de son histoire, de la qualité de son territoire et de sa position géographique, le PNR du Luberon dispose de tous les atouts pour révéler toutes les potentialités d'un conseil scientifique réactif et volontaire, évoluant de concert avec les équipes technico-administratives et les décideurs locaux pour répondre aux attentes justifiées en matière d'épanouissement économique, mais en assurant la prise en compte des impératifs environnementaux. Nous pourrions alors démontrer que la notion de développement durable n'est pas une simple figure de rhétorique mais bien un objectif, voire le seul véritable objectif, que doit se donner un PNR.

Un PNR est une grande entreprise qui regroupe plusieurs entités, dont son conseil scientifique, facultatif mais désormais indispensable à la lueur des enjeux à traiter et des missions à accomplir. Il n'est, et ne doit rester, qu'un maillon dans le dispositif PNR. Toutefois, en impliquant systématiquement le conseil scientifique dans son projet global, un PNR se donne considérablement plus de chances de réussir à expérimenter et, *in fine*, à « inventer une autre vie » sur son territoire.